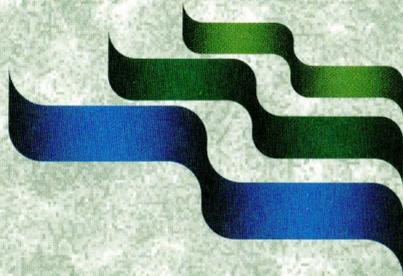




Politique culturelle



**MRC de
Rimouski-Neigette**

Table des matières

Partie I Présentation

Message du préfet	3
La description du territoire	4
Introduction	5
Les interventions culturelles	6

Partie II Mise en contexte

Bref regard sur l'histoire du peuplement	7
Points de repère du développement culturel	11

Partie III La politique culturelle

Définitions du terme culture	17
La MRC affirme son intention	18
La mission culturelle de la MRC	18
Les principes directeurs de cette politique culturelle	19
Les axes d'orientation et les interventions spécifiques qui en découlent	20
Conclusion	26

Partie IV Annexes

Présentation des comités consultatifs pour l'élaboration de la politique culturelle	27
Remerciements	28
Liste des sigles et acronymes	29
Mission générale de la MRC	29
Quelques définitions	30

PARTIE I ♦ PRÉSENTATION

Message du préfet

La vie culturelle des collectivités représente une valeur intrinsèque que l'on a souvent tendance à tort, à mon avis, à vouloir mesurer avec d'autres facteurs, notamment économique. Il faut se rappeler que la culture est le reflet de notre qualité de vie collective et individuelle.

Je suis particulièrement fier, aujourd'hui, de signer au nom du conseil des maires la présentation de la politique culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette. Je peux affirmer, sans l'ombre d'un doute que cette politique est issue du milieu. Elle provient d'abord d'une décision du conseil des maires de se doter d'un document officiel pour encadrer ses interventions culturelles. Pour chaque secteur culturel, dans toutes les disciplines artistiques et à travers le passage de toutes les décennies antérieures, nous nous sommes laissés toucher par le souffle des fantômes nous murmurant de persévérer. Ce document, par la place prépondérante qu'il offre à la culture, est un hommage à tous ces personnages du passé qui ont créé et maintenu, souvent à bout de bras, la vitalité culturelle de notre région.

Cette aventure a été validée par les gens d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'après le travail de longue haleine d'un comité consultatif, et suite à la publication d'un avis public, le projet de politique a été soumis aux commentaires des citoyens pour être finalement approuvé par le conseil des maires le 11 septembre 2002.

Toute cette démarche démontre clairement que le monde municipal peut générer des interventions majeures et concertées issues de la volonté des élus municipaux.

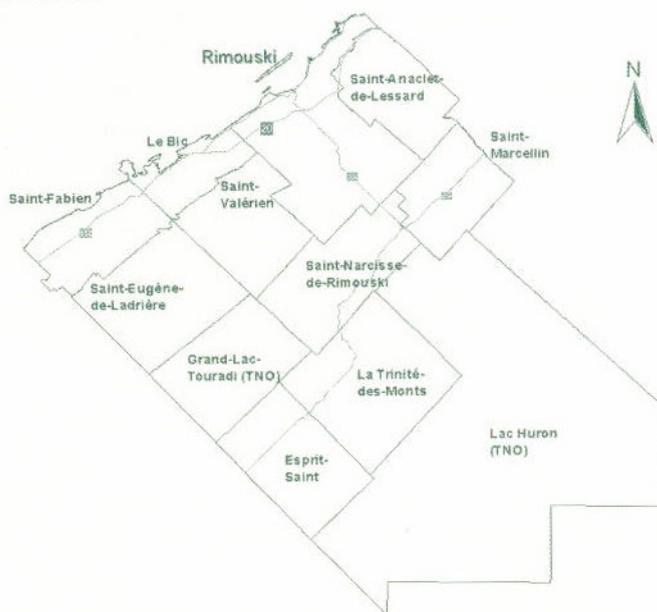
Alain Dumas, préfet

Maire de Saint-Anaclet-de-Lessard

La description du territoire

La municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, institution d'administration de la politique municipale fondée depuis 1982, est formée de dix municipalités. Elle comprend une ville centre, Rimouski qui représente plus de 80 % de ses 52 000 habitants depuis le regroupement de janvier 2002. La nouvelle ville inclut les ex-municipalités de Sainte-Blandine, Mont-Label, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père.

La MRC comprend également les municipalités de La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Marcellin et Saint-Narcisse-de-Rimouski situées au contrefort du plateau appalachien sud. Cette partie du territoire est connue sous le nom du Haut-Pays de la Neigette et est caractérisée par une forte personnalité rurale soutenue par des activités forestière et agricole. Un peu plus au nord du plateau appalachien et atteignant la longue plaine du fleuve Saint-Laurent, on trouve les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien, Saint-Anaclet-de-Lessard, Le Bic et Saint-Fabien avec une densité de population plus élevée, ce qui détermine la présence de noyaux villageois davantage structurés et offrant des milieux socio-économiques diversifiés.



Introduction

La MRC¹ de Rimouski-Neigette intervient de manière ponctuelle dans plusieurs dossiers culturels, cependant c'est en 1999 que le Conseil des maires adopte la résolution de structurer ses interventions dans ce secteur et d'adhérer au réseau national de Villes et villages d'art et de patrimoine.

Le travail d'élaboration de la politique culturelle débuta en avril 2000 par la mise en place d'un comité consultatif regroupant des maires, des intervenants et intervenantes culturels et des artistes et artisans et artisanes du milieu. Un portrait des secteurs culturels² sur l'ensemble du territoire³ et un portrait culturel de chacune des municipalités ont été réalisés afin de mettre en évidence les particularités des actions artistique et culturelle. L'analyse de ces portraits nous a permis de dégager les forces et les faiblesses de chacun des secteurs et d'en relever le potentiel et les contraintes. Cette analyse avait pour but d'identifier les priorités et les avenues d'interventions souhaitées. Un projet de politique culturelle a été rédigé et en août 2002, nous étions prêts à consulter la population et à recueillir ses commentaires. Cette politique est pour le conseil des maires un outil de planification du développement qui donne à la culture un espace prédominant tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'accès à la culture est un droit universel alors que son expression est multiple et diversifiée. Par cette politique culturelle, la MRC de Rimouski-Neigette affirme son intention de considérer toutes les manifestations de la culture à leur juste valeur et elle s'engage à inscrire davantage les arts et la culture dans le cadre de son développement futur.

1 MRC, Municipalité régionale de comté. Une liste de tous les sigles et acronymes est présentée à la page 29 de ce document.

2 Une liste de tous les secteurs culturels est présentée à la page 30 de ce document.

3 Le mot territoire correspond ici à celui de la MRC de Rimouski-Neigette tel que décrit à la page 4 de ce document.

Les interventions culturelles

La région de Rimouski-Neigette compte sur un grand nombre d'artistes, d'artisans et de travailleurs culturels qui, par leur créativité, animent un milieu culturel dynamique et varié. Elle profite également de la présence d'organismes à but non lucratif, et d'entreprises culturelles implantées sur son territoire depuis plusieurs années, représentant différentes disciplines artistiques professionnelles. Ces organismes culturels ainsi que les événements d'envergure qu'ils proposent sont installés ou surtout offerts sur le territoire des municipalités riveraines de la MRC. Il est à noter que le rayonnement de plusieurs de ces événements a des répercussions à l'échelle nationale et internationale et leur clientèle provient de l'ensemble du territoire de la MRC, de partout au Québec, du Canada et parfois de l'étranger. Le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette compte sur une programmation culturelle annuelle constante et diversifiée.

Les municipalités de Rimouski, Le Bic, Saint-Fabien et Saint-Anaclet-de-Lessard ont un directeur ou un responsable des loisirs pour encadrer les activités de loisirs culturels offertes sur leur territoire. Certaines des autres municipalités qui ne disposent pas d'un tel responsable aux loisirs, ont délégué leurs dossiers culturels à un conseiller municipal spécifique. Aucune des municipalités ne dispose d'un directeur à la culture. Il faut noter que les actions du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, qui a comme mission fondamentale de rassembler et de représenter les milieux professionnels avec comme objectif premier le développement artistique et culturel, ont un impact direct sur les praticiens de notre MRC.

Depuis quelques années, des organismes socio-économiques de soutien ont ajouté le volet culturel à leurs secteurs réguliers d'intervention. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le CRCDD du Bas-Saint-Laurent, la SADC de la Neigette et le CLD Rimouski-Neigette qui ont mis en oeuvre des mécanismes pour encourager et soutenir certaines initiatives culturelles en économie sociale.

PARTIE II ♦ MISE EN CONTEXTE

Bref regard sur l'histoire du peuplement

De la nature aux gens

Située dans la région du Bas-Saint-Laurent, la MRC de Rimouski-Neigette est constituée par les basses terres qui bordent l'estuaire de Saint-Fabien à Pointe-au-Père et les plateaux appalachiens d'Esprit-Saint à Saint-Marcellin. Jusqu'à la fin du 17^e siècle, la contrée est fréquentée par les Amérindiens. Au Bic, à Rimouski, à Rimouski-Est, à Saint-Fabien et à La Trinité-des-Monts les archéologues ont mis à jour quarante siècles d'héritage oublié témoignant d'activités reliées à la pratique de la pêche, de la chasse et de la cueillette de ces tribus semi-sédentaires qui vivaient l'hiver dans les régions du Maine et du Nouveau-Brunswick et l'été se transportaient le long des rives du Saint-Laurent. Notre région constituait donc un milieu de vie pour l'être humain bien avant l'arrivée des Européens.

Les premiers grands explorateurs français, Jacques Cartier et Samuel de Champlain laissent des descriptions qui témoignent de certaines caractéristiques du milieu : les pics escarpés, l'île Saint-Barnabé et la qualité des baies. C'est en 1675 que la seigneurie du Bic est concédée, suit celle de Rimouski en 1688 et celle de Lessard (Pointe-au-Père et Saint-Anaclet-de-Lessard) en 1696. On n'y observe aucun établissement stable jusqu'à l'arrivée à Rimouski du second seigneur René Lepage en 1694. Il faut attendre en 1712 pour voir la construction d'une première chapelle missionnaire. À la fin du régime français, la population globale est évaluée à 72 habitants.

Une société en émergence

C'est surtout au cours du 19^e siècle que le peuplement devient plus significatif. Cette poussée se traduit dans le bilan démographique. Sur le territoire de la MRC, on compte encore moins de 400 habitants en 1829 et au recensement de 1881, il y en avait 11,169. Ce taux de croissance de la population et la diversification des pratiques économiques sont assez importants pour justifier la création de plusieurs paroisses. L'agriculture se développe, les défricheurs occupent de plus en plus les basses terres et chaque village côtier dispose alors d'un quai pour l'accostage des goélettes. Le trafic maritime justifie aussi la présence de phares côtiers et l'implantation, dans notre région, de postes de pilotage.

À partir de 1873, le passage du chemin de fer Intercolonial donne une nouvelle impulsion aux activités commerciales et entraîne bientôt les agriculteurs à se spécialiser dans l'industrie laitière. Au cours de cette période, la population vit aussi de l'exploitation forestière qui prend alors de plus en plus d'importance. Celle-ci fournit aux habitants de l'emploi saisonnier en morte saison et contribue à l'extension des défrichements jusqu'aux contreforts des Appalaches. Le commerce du bois avec la Grande-Bretagne et les États-Unis stimule l'industrie de sciage. William Price, marchand d'origine britannique, érige des moulins à scie aux embouchures des rivières Rimouski en 1831 et du Bic en 1845, d'où le bois est ensuite expédié par bateau à l'étranger.

Dans ce contexte, Rimouski passe de village au statut de ville en 1869; l'implantation du palais de justice en 1862, l'érection d'un siège épiscopal à Rimouski en 1867 et la création du séminaire en 1871 sont d'ailleurs les symboles de cette mutation. Au cours de la période 1880-1930, la population du territoire double, en passant à plus de 20 000 habitants. La colonisation s'effectue spontanément par le débordement des populations de l'aire seigneuriale vers les cantons non encore défrichés des plateaux appalachiens. La grande industrie forestière et le commerce du bois sont en partie responsables de cette nouvelle extension démographique vers le haut-pays qui se parsème de défrichements plus restreints et de villages agro-forestiers.

Autre manifestation de cette appropriation du territoire est l'acquisition de grandes « limites à bois » faite par la compagnie Price Brothers au tournant du siècle, pour ravitailler la gigantesque scierie qu'elle érige en 1899 à l'embouchure de la rivière Rimouski. Cette compagnie se lance aussi à l'assaut d'immenses forêts de conifères en exploitant pas moins d'une vingtaine de chantiers. Ces anciennes concessions expliquent encore aujourd'hui la présence de vastes territoires non organisés qui appartiennent au paysage de la MRC.

En fait, le déploiement de l'industrie forestière sur tout le territoire exige une abondante et habile main-d'œuvre : bûcherons, travailleurs, journaliers dans les moulins à sciage et souvent même agriculteurs qui s'affairent de façon saisonnière à la coupe, à la drave, à la transformation en usine puis à l'expédition du bois.

De manière générale, le monde agricole y trouve également son compte puisqu'il dispose, avec les chantiers, d'un nouveau marché local dont l'importance n'est pas négligeable.

De la colonisation à l'urbanisation

La grande dépression qui s'abat sur l'Amérique à partir de 1929 fit sentir ici également ses effets dévastateurs. Faute de commandes, plusieurs scieries cessent presque toute activité, tandis que les agriculteurs assistent impuissants à la dégringolade des prix de leurs productions. Très vite le retour à la terre s'impose comme une panacée. Les plans gouvernementaux offrent la colonisation comme un remède au chômage qui apparaît à ce moment dans plusieurs villages et la conquête des terres moins fertiles et plus difficiles d'accès redonne un peu d'espoir.

C'est au cours de cette période que les limites du territoire habité de la MRC connaissent leur extension extrême et que naissent les colonies d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts et de Saint-Eugène-de-Ladrière. En mai 1950, le feu rase l'importante usine de sciage des Price Brothers d'où part la conflagration qui embrase en peu de temps une grande partie de la ville de Rimouski. Cette entreprise ne fut jamais reconstruite. Toute la région se retrouve dans l'attente d'autres activités de croissance. Ce sera l'émergence de la région voisine, la Côte-Nord, qui donnera un nouveau souffle à son économie. La Côte-Nord connaît alors un développement spectaculaire dans les secteurs forestiers, de l'hydroélectricité et des mines.

C'est une occasion rêvée pour les brasseurs d'affaires d'ici qui se bâtissent de véritables empires dans les domaines de la communication, du transport, du commerce en gros et de la construction, tandis que la main-d'œuvre y trouve pour un temps des emplois bien rémunérés. Toute cette effervescence n'offre pas que des impacts positifs, car d'une part les hautes terres connaissent de véritables saignées produites par l'exode des travailleurs et d'autre part, par ricochet, on assiste à une concentration géographique de la population des basses terres sur la franche côtière. Avantageée par sa situation géographique, Rimouski affermit son rôle de ville de service. Les interventions de l'État, à l'époque de la Révolution Tranquille, la confirment comme siège des administrations gouvernementales et centre d'éducation supérieure.

L'établissement des succursales des grandes chaînes commerciales et d'affaires élargissent sa zone d'influence sur les régions voisines : la Gaspésie et la Côte-Nord. L'extension de ce bassin d'emplois profite également aux agglomérations limitrophes comme Le Bic, Pointe-au-Père, Rimouski-Est et Saint-Anaclet-de-Lessard qui connaissent un accroissement important de leur population. On assiste alors à une sorte de « banlieusardisation » du secteur qui rassemble aujourd'hui près de 85 % de la population de la MRC.⁴

⁴ La MRC de Rimouski-Neigette remercie pour ce texte monsieur Jacques Lemay historien et professeur à l'Université du Québec à Rimouski.

Points de repère du développement culturel

Aussi longtemps que l'économie régionale a été dominée par des activités liées à l'agriculture et à l'exploitation forestière, la vie culturelle s'est surtout exprimée à travers la culture populaire traditionnelle. Il devient aisé de s'imaginer que ces premières manifestations culturelles de nos ancêtres pionniers ont été marquées par leur quotidien et aussi déterminées par le contact avec les nations amérindiennes du territoire. Les contes et les chansons occupaient un espace dédié au plaisir déjà très restreint. Les hommes et les femmes, des premières périodes de l'occupation, s'affranchissent difficilement des problèmes de subsistance. La culture matérielle⁵ demeure à l'enseigne de la pauvreté et les manifestations culturelles s'expriment surtout dans le cadre de la vie quotidienne, des rencontres familiales et du bon voisinage.

La présence religieuse

Au XIX^e siècle, la pratique culturelle du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est étroitement liée à l'implantation des communautés religieuses. On peut constater que les arts et la culture ont longtemps été avivés par un clergé nombreux qui assure une large part des responsabilités en animation et en éducation. Si l'Église diocésaine peut assumer toutes ses missions dans les établissements d'enseignement et dans les collectivités, c'est grâce à l'installation de 22 communautés religieuses entre 1890 et 1950 qui fait passer l'effectif féminin de 160 à 1500 membres.

À partir de 1820, les églises paroissiales offrent à plusieurs une occasion unique d'un contact avec les beaux-arts. Les fidèles peuvent y contempler les oeuvres de quelques artistes du Québec ou d'ailleurs qui travaillent à rehausser la décoration intérieure de ces églises. Ainsi, on admire des statues, des pièces d'orfèvrerie, de l'ébénisterie, des tableaux, du vitrail. Les églises de Saint-Anaclet-de-Lessard, de Saint-Fabien, du Bic, de Rimouski et de Pointe-au-Père en plus d'être des endroits où se concentre l'essentiel de l'expression artistique de l'époque, représentent presque en exclusivité, avec certains presbytères et quelques maisons bourgeoises, les richesses d'alors de notre patrimoine bâti. Les écoles de rang, quant à elles, en plus de représenter aujourd'hui une facette particulière de ce patrimoine bâti, ont longtemps été le berceau de l'éveil à la lecture, à l'écriture, au théâtre et à la musique. Outre le bâti, la structure même des villages et leur intégration dans le paysage témoignent, jusqu'à ce jour, de la personnalité historique des communautés.

⁵ Voir la définition de culture matérielle à la page 30 de ce document.

À la fin du XIXe siècle, on assiste à la naissance de la presse hebdomadaire régionale, née de l'essor de la publicité et de l'alphabétisation. Cette première presse régionale joue un rôle déterminant dans la prise de conscience d'un sentiment d'appartenance qui distingue le local du national. Les éditoriaux commencent à traiter de problèmes qui intéressent la région, comme le tracé du chemin de fer Intercolonial ou l'émigration massive des résidents de Bas-Saint-Laurent vers les États-Unis.

Le XXe siècle

Les années 1950, la mise en place

Après deux guerres mondiales et une crise économique, les manières d'agir et de penser se sont radicalement transformées. À l'instar de tout le Québec, la région fait sienne les innovations technologiques ainsi que les modes provenant des États-Unis et de l'Europe. On note une croissance significative de la diffusion des divertissements et des loisirs et simultanément, on constate une plus grande accessibilité à l'information et aux diverses expressions de l'art. Ceci a contribué à la laïcisation des pratiques et des apprentissages culturels.

Pour la région de Rimouski-Neigette, il faut souligner le rôle important joué par les Compagnons de l'art de 1944 à 1969. Les Compagnons se définissaient comme une École d'orientation artistique, à caractère humaniste. Ils ont été présents dans presque toutes les disciplines artistiques. Le fonctionnement des Compagnons était basé sur le bénévolat, car ils ne disposaient d'aucun budget. Jusqu'en 1969, ces militants de l'art ont, sans contredit, suscité l'émergence de la culture sur notre territoire.

Les années 1960, l'épanouissement

Les spécialistes se réfèrent à deux faits importants pour expliquer le changement radical qui s'opère dans le paysage culturel des années 1960: l'entrée en scène de facteurs significatifs liés à la démographie, à l'économie et à l'éducation et la présence décentralisée de l'État. Les années 1960, représentent une période charnière connue sous le nom de « révolution tranquille ».

Suite à ces politiques de déconcentration, l'État québécois confirme la ville de Rimouski comme centre administratif en y implantant les bureaux régionaux de plusieurs de ses ministères, notamment le ministère des Affaires culturelles. Ceci se traduit, l'espace d'un moment, par des investissements dans les infrastructures culturelles et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

Dans notre région⁶, l'attention est dirigée sur un troisième fait significatif: les suites de l'intervention, en partie controversée, des travaux du BAEQ qui ont amené les intervenants d'ici à agir autrement et à penser en termes de concertation et de regroupement dans toutes les sphères de l'activité régionale, y compris la culture; notamment par la création du premier CRD du Québec et de la première conférence administrative régionale gouvernementale, la CAREQ. À la même époque, le Québec connaît une évolution profonde qui affectera toutes les régions, incluant celle de Rimouski-Neigette.

La transformation du Séminaire de Rimouski en Cégep en 1967, permet l'intégration d'un nouveau profil d'enseignants parmi lesquels on trouve plusieurs artistes. Ils interviennent en littérature, en musique, en arts plastiques et ils constituent le noyau d'un dynamisme inédit basé à la fois sur la production, la formation et la diffusion culturelles.

La présence et les actions tant académiques qu'artistiques des nouveaux professeurs auront un effet d'entraînement sur les étudiants qui s'intéresseront à diverses formes d'art.

Les années 1970, la consolidation

L'entrée en scène d'une génération jeune et plus scolarisée, dynamique et ouverte aux changements donne un élan sans précédent à la créativité artistique et à la production culturelle sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les initiatives émergeant de la créativité des gens du milieu sont donc de plus en plus nombreuses. Le leadership assumé par ces hommes et par ces femmes engagés dans le développement de la culture dans notre région permet de sensibiliser les intervenants gouvernementaux et d'influencer les orientations qui seront privilégiées par le gouvernement. Stimulée par l'apport des gens du milieu, la pratique culturelle se modifie.

Les organismes bénévoles qui avaient traditionnellement joué un rôle important dans l'animation culturelle des dernières années poursuivent leurs interventions vers les activités de loisirs culturels, devenues de plus en plus populaires auprès de résidents de toutes les municipalités qui composent actuellement la MRC.

⁶ Le mot région fait référence au territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, sauf indication contraire clairement indiquée.

Simultanément, les créateurs s'imposent dans une pratique artistique professionnelle plus soutenue tant individuelle que collective, d'où l'avènement et la consolidation de nouveaux organismes artistiques et culturels. Ces organismes privilégient un fonctionnement communautaire et une structure de gestion collective. On note une présence plus importante des ressources professionnelles dans ces organisations. Ces personnes s'intègrent progressivement dans les structures existantes et elles contribuent à la poursuite des réflexions et des actions novatrices du monde culturel.

Les années 1970 ont aussi été influencées par le vaste mouvement populaire mis de l'avant par les Opérations-Dignité. Ce mouvement revendiquait le droit de vivre de son métier au sein d'une région éloignée des grands centres urbains. Outre son indéniable caractère politique, l'Opération-Dignité II du Haut-Pays de la Neigette a influencé une création artistique originale, émergeant de notre région et mettant en scène ses particularités.

À partir des années 1970 se développe de façon déterminante l'intérêt pour la conservation du patrimoine bâti. Notons entre autres; la localisation du Musée régional de Rimouski dans un bâtiment historique, la restauration de la Maison Lamontagne de Rimouski-Est, la gestion du site du Phare de la Pointe-au-Père confiée au Musée de la Mer, la sauvegarde de la grange octogonale de Saint-Fabien et de la Maison Gauvreau, toutes deux menacées de démolition ainsi que l'intervention controversée sur le terrain qu'occupe aujourd'hui la bibliothèque Lisette-Morin ont provoqué un mouvement de population en faveur de la protection du patrimoine bâti.

Donc, au cours des deux dernières décennies, l'ensemble de ces éléments; la création du Cégep, le BAEQ, l'implantation des bureaux gouvernementaux régionaux, le CRD et le CRC du Bas-Saint-Laurent, les Opérations-Dignité, le professionnalisme ainsi que la consolidation des organismes ont eu, de manière directe et indirecte, un impact sur la pratique culturelle hors des grands centres. Pour le milieu rural c'est aussi l'époque de la création des CODEC qui, selon le dynamisme et les priorités de chaque village, se feront rassembleurs et promoteurs tant de l'artisanat et du patrimoine que de la diffusion de spectacles.

Les années 1980 et 1990

La concertation du milieu culturel régional demeure une pierre d'assise de son développement au cours des années 1980. Sur le territoire de la MRC, l'expérience du ROCC qui débute en 1978, regroupant une trentaine d'organismes à vocations culturelle et communautaire prend une importance considérable. Son démantèlement, autour de 1984, sera durement ressenti par les membres et provoquera une démobilisation sociale importante. Des CODEC si actifs dans les années 1970, il n'en reste qu'un seul au milieu des années 1980, celui de Rimouski-Est qui a conservé, jusqu'à ce jour, cette structure pour chapeauter ses activités de loisirs.

La restructuration du ministère des Affaires culturelles en ministère de la Culture et des Communications, la mise en place du Conseil des arts et des lettres du Québec et les modifications administratives qui en résultent, ainsi que la centralisation des activités liées à l'évaluation et à la gestion des programmes d'aide financière ont eu des impacts, tant positifs que négatifs, sur le développement des arts et de la culture dans la région.

La pratique d'une activité artistique «en région» exige une énergie et une volonté supplémentaire des artistes et des groupes artistiques pour affronter les obstacles particuliers : isolement dans la pratique, politiques gouvernementales souvent centralisatrices, opposition de certains pouvoirs municipaux et autres. Dans les années 80, plusieurs n'y auront pas survécu.

La sensibilisation à la conservation du patrimoine au cours des années 1990 a permis la réalisation d'initiatives variées pour la protection et la mise en valeur de nos richesses patrimoniales. D'ailleurs, cette préoccupation d'individus et de groupes souvent marginaux se voit, dans les années 1990, appuyée par des comités de citoyens et des organisations péri-gouvernementales.

L'effervescence des années 1970 est quand même passablement ralentie. Certains organismes ont dû cesser leurs activités ou ont quitté le territoire de la MRC. Cependant, on constate que ceux qui ont pu traverser les obstacles ainsi que ceux qui ont décidé de venir s'installer ont développé et présentent aujourd'hui une expertise respectable basée sur près de 20 ans de pratique. Leur fonctionnement est bien structuré et la qualité de leurs réalisations est reconnue. Suite à une période difficile pour les artistes en émergence, le début des années 2000 semble plus prometteur. En effet, grâce aux modèles de réussite que présentent certains organismes et à l'élaboration de programmes gouvernementaux spécifiques tournés vers les jeunes, on perçoit une volonté manifeste chez eux, de s'installer et de vivre de leur création.

De plus, on assiste à un retour de ceux et de celles qui sont désireux de s'impliquer dans des comités de citoyens et de participer à l'élaboration d'activités culturelles et de projet de mise en valeur du patrimoine. Dans le milieu rural, la vitalité culturelle est dynamique et s'exprime à travers plusieurs manifestations populaires. Que ce soit par l'artisanat, les festivals, par les événements commémoratifs, les fêtes populaires, les carnivals et autres. Autant d'événements et de rencontres qui définissent une appropriation précise de l'expression locale⁷ de la culture.

Notons que du début des années 60 jusqu'à ce jour, la pratique du loisir culturel est restée bien vivante. Sa structuration a évolué partant de groupes sociaux tels les Fermières, l'AFÉAS et autres, en passant par les CODEC, pour voir se créer des cercles d'artisanat, de lecture, de théâtre, etc. Et si cette réalité se vérifie en milieu urbain, elle prend une importance capitale dans les communautés rurales.

⁷ Le mot local fait référence à l'espace municipal.

PARTIE III ♦ LA POLITIQUE CULTURELLE

Définition du terme «CULTURE»

- Toute activité organisée de création, de production et de diffusion dans les domaines des arts, des lettres, du patrimoine, etc. auxquels le public peut avoir accès, soit comme usager, soit comme participant, à l'occasion de ses temps libres.⁸

Dans le cadre de cette politique culturelle, le Conseil des maires considère que le terme «culture»

- se réfère aux connaissances, aux coutumes, aux biens patrimoniaux, à l'art ainsi qu'aux habiletés qu'acquiert la personne en tant que membre d'une communauté.

Il croit que la culture doit avant tout être reconnue pour sa contribution propre et son apport particulier au développement et à l'épanouissement de la personne et des collectivités.

Les productions culturelles et artistiques ainsi que la mise en valeur des héritages du passé invitent à une plus grande ouverture d'esprit et permettent l'accès à d'autres formes de pensées. En ce sens, les artistes et les intervenants culturels sont reconnus pour leur contribution dynamique au sein de leur collectivité et se posent souvent comme des agents de changements importants.

⁸ Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale, 1997

La MRC affirme son intention

Dans le contexte de cette définition, s'engager dans la culture, en soutenant les initiatives des municipalités et des organismes issus du milieu, donne la possibilité à la MRC de se positionner dans un courant de développement basé sur la mise en valeur de ses ressources tant humaines que créatrices et patrimoniales.

La mise en place de cette politique culturelle, en plus de refléter l'expression de grands énoncés, demeure l'outil privilégié de la MRC dans sa planification du développement des arts et de la culture sur son territoire.

Comme le stipule sa mission générale⁹, la MRC de Rimouski-Neigette s'engage envers les municipalités, les organismes et les individus qui la composent. La présente politique culturelle traduit le sens de cet engagement.

La mission culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette

La politique culturelle tient compte du caractère distinct de chacune des municipalités et la libre expression de leurs particularités est privilégiée.

La MRC entend reconnaître les initiatives culturelles de son milieu, les valoriser et y assumer, dans ce contexte, un accompagnement stimulant et dynamique.

Outre la reconnaissance de son apport intrinsèque à l'épanouissement de la personne, la MRC considère que l'intervention culturelle constitue un élément majeur d'une stratégie globale, s'intégrant au développement social, touristique et économique tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

⁹ La mission générale de la MRC est présentée à la page 29 de ce document.

L'émergence d'une stratégie régionale de développement culturel suppose la représentation des divers milieux concernés. À travers la politique culturelle, la MRC reconnaît que les municipalités et les organismes qu'elles accueillent sont les instances les plus aptes à favoriser l'accessibilité à la vie culturelle. Cependant la MRC considère cohérent de participer à la mise en place, à l'échelle régionale, d'un cadre permanent de réflexions, d'échanges et d'interventions autour des enjeux artistiques et patrimoniaux.

Les principes directeurs

Un apport fondamental

La culture est essentielle à une bonne qualité de vie et à ce titre les citoyens et les citoyennes doivent pouvoir profiter d'une vie culturelle accessible et enrichissante.

Un facteur de reconnaissance

La vie culturelle et artistique ainsi que les gestes posés pour conserver l'authenticité de nos richesses patrimoniales sont des facteurs importants d'identité, ils favorisent le sentiment d'appartenance et développent la fierté à sa communauté et à sa région.

Un outil de développement

La programmation des activités culturelles est le fait des divers organismes du milieu. La MRC est à l'écoute des intervenants des arts et de la culture, comprend leurs contraintes, leurs priorités et leurs objectifs de développement. Elle soutient l'émergence, la consolidation et le développement des activités dans les secteurs culturels représentés.

Une responsabilité commune

L'approche que la MRC valorise dans ses interventions dans le secteur culturel en est une de concertation avec l'ensemble des intervenants sur son territoire. Cette approche vise à favoriser une action culturelle intégrée dans une démarche globale, axée sur le partenariat ainsi que sur l'engagement de chacun.

Une richesse incontournable

Le patrimoine représente une grande richesse culturelle, vivante et dynamique. Les personnages, biens, traces, signes et faits sont reconnus comme des lieux de référence incontestés. À ce chapitre, la MRC assume la mise en œuvre des orientations privilégiées par cette politique.

Une personnalité inédite

L'impact que les arts et la culture ont sur la personnalité régionale est indéniable. Ainsi, les manifestations de la sensibilité artistique précisent la signature touristique locale. Avec cette politique culturelle la MRC participe à la mise en place de mécanismes qui permettent la mise en valeur, dans le cadre d'enjeux touristiques, de l'expression artistique, des paysages et de l'histoire locale.

Les axes d'orientation pour la valorisation de la culture

Pour être complète et efficace une politique culturelle doit tenir compte de l'accès et de la participation citoyenne à la vie culturelle. Ces éléments sont d'ailleurs clairement exprimés par le premier des principes directeurs identifiés par la MRC. Dans le cadre de cette réflexion, les axes d'orientation qui ont été retenus par la MRC visent à soutenir les divers intervenants qui oeuvrent auprès de la population.

Première orientation : Soutenir les initiatives culturelles issues des municipalités.

Deuxième orientation : Soutenir les intervenants culturels dans leurs efforts de formation, de création, de diffusion et de promotion des arts et de la culture.

Troisième orientation : Favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine matériel¹⁰ et immatériel sur l'ensemble du territoire.

¹⁰ Les définitions de culture matérielle et de culture immatérielle vous sont présentées à la page 30 de ce document.

Soutenir les initiatives culturelles issues des municipalités

Parce qu'elles sont les instances politiques les plus proches des citoyens et des citoyennes, les municipalités sont appelées à leur fournir un grand nombre de services, incluant les services culturels.

Elles sont déjà présentes dans ce domaine en soutenant les bibliothèques publiques tout en étant largement engagées dans les activités de loisir culturel. Elles se voient également sollicitées par les artistes et les organismes artistiques et culturels pour l'obtention d'appui humain, financier ou matériel. L'approche privilégiée par la MRC favorise le dialogue et l'instauration de modes de collaboration diversifiés.

En misant sur le partenariat au plan local, la MRC souhaite soutenir les municipalités pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle et de poursuivre le développement culturel de leur milieu.

Les interventions spécifiques qui découlent de cette première orientation :

- L'appropriation collective de la culture s'exprime à travers diverses manifestations. Que ce soit par l'artisanat, les festivals, les événements commémoratifs, les fêtes populaires et autres, la MRC valorise, soutient et accompagne les formes variées de l'expression culturelle locale.
- La MRC soutient chacune des administrations municipales présentes sur son territoire dans la planification d'une stratégie propre à son développement culturel.
- La MRC appuie et accompagne les municipalités dans leurs efforts pour consolider le développement stratégique des activités socioculturelles qui sont générées par les services de loisirs municipaux, par les organismes culturels, et par les citoyens parfois réunis en groupes organisés, pour une vie culturelle locale dynamique et intégrée.
- La MRC favorise les échanges entre les municipalités, échanges concernant les expertises et les talents, les équipements, les produits pour la mise en œuvre de projets mutuellement profitables.
- La MRC encourage les municipalités à établir des protocoles d'ententes avec la commission scolaire, les établissements d'enseignement et les groupes communautaires concernant l'utilisation de locaux et d'équipements à des fins culturelles.

Soutenir les intervenants culturels dans leurs efforts de formation, de création, de diffusion et de promotion des arts et de la culture.

La région de Rimouski-Neigette compte sur un grand nombre d'artistes, d'artisans et de travailleurs culturels qui, par leur créativité, offrent un milieu culturel dynamique et varié. Elle profite également de la présence d'organismes à but non lucratif et d'entreprises culturelles implantés sur son territoire depuis plusieurs années représentant différentes disciplines artistiques professionnelles.

Cet apport important permet d'offrir aux résidents et aux visiteurs de la MRC une programmation culturelle annuelle constante et diversifiée. Pour la MRC, le geste de création demeure le maillon indispensable. C'est lui qui rend la culture accessible au public en stimulant toute la chaîne de la production jusqu'à la diffusion des œuvres. Par cette politique culturelle, la MRC affirme son intention de soutenir et de maintenir le dynamisme culturel que ces individus et organismes engendrent.

Les interventions spécifiques qui découlent de cette deuxième orientation:

- La MRC considère fondamentale la valorisation de l'excellence des artistes et des artisans et artisanes. En ce sens, la MRC contribuera à augmenter le sentiment de fierté de la population envers les créateurs, en soutenant et en faisant la promotion de leur vie et de leur œuvre.
- La MRC considère fondamentale la reconnaissance de l'excellence des organismes et entreprises culturels qui agissent sur son territoire. En ce sens, la MRC contribuera à augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance à ces organismes et entreprises en développant des programmes de valorisation et de soutien qui assureront leur pérennité et l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.
- En collaboration avec les leaders de son milieu, la MRC contribue à l'installation de lieux de pratique et de diffusion adéquats et disponibles pour les créateurs, les praticiens, les intervenants et les organismes culturels et artistiques, et accessibles pour tous les résidents.

- La MRC adopte elle-même et recommande à ses partenaires l'adoption de politiques d'achat et de commandes qui favorisent les artistes, les créateurs et les organismes de son territoire.
- La MRC encourage les municipalités, les entreprises et les organismes à se doter, comme elle le fera, de collections d'œuvres d'art et à développer une pratique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art public.
- La MRC encourage et facilite les liens entre les créateurs, les producteurs et les diffuseurs auprès des intervenants touristiques. Ceci afin de développer des mécanismes de promotion qui avantagent le développement de chacun.
- La MRC encourage et contribue à la transmission d'expertise des artistes et des organismes artistiques professionnels vers les groupes amateurs de ses diverses municipalités.
- La MRC soutient les municipalités dans leurs efforts pour renforcer les groupes et organismes de loisir culturel locaux.

Favoriser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel sur l'ensemble du territoire

Le patrimoine est au cœur du paysage culturel. Sa gestion et sa mise en valeur sont désormais considérées comme des outils essentiels au développement local et régional. Questionner nos interventions sur le patrimoine et mettre en perspective notre histoire permettent d'associer tradition et innovation.

Dans le cadre de son rôle en aménagement du territoire et en urbanisme, tel que défini dans son schéma d'aménagement, la MRC de Rimouski-Neigette peut réaliser différents projets contribuant ainsi au renouvellement des connaissances en matière de patrimoine et de paysage. Enfin la MRC peut susciter, soutenir, accompagner tout processus de concertation locale ou régionale qui concourt à la réalisation de projets mobilisateurs autour des questions patrimoniales.

La MRC soutient et accompagne les municipalités et les organismes, selon les besoins exprimés, pour la mise en place d'activités de sensibilisation et d'éducation en matière de patrimoine.

Les interventions spécifiques qui découlent de cette troisième orientation:

- La MRC soutient l'application de mesures d'intervention au niveau réglementaire, incitatif ou autre, dans les noyaux villageois et les ensembles ruraux. Elle privilégie ainsi les actions pour la sauvegarde et la mise en valeur de nos attraits et paysages ruraux.
- La MRC soutient l'application de mesures d'intervention au niveau réglementaire, incitatif ou autre, dans les agglomérations urbaines. Elle privilégie ainsi les actions pour la sauvegarde et la mise en valeur de nos attraits et paysages urbanisés.
- De concert avec les gestionnaires des sites et attraits patrimoniaux présents sur le territoire, la MRC favorise la création de liens pour la consolidation de ces attraits en vue de la reconnaissance et de la mise en valeur de nos richesses architecturales collectives.

- La MRC encourage, appuie et soutient les organismes voués à la protection du patrimoine, dans le cadre de projets de développement harmonieux des potentiels de conservation, de mise en valeur et de diffusion relatifs aux différentes thématiques du patrimoine, dans le respect de la diversité qu'offre notre territoire.
- La MRC favorise et soutient les initiatives pour la protection et la mise en valeur du patrimoine vivant par des actions visant la transmission des savoirs et des savoir-faire traditionnels.
- La MRC suscite le partenariat du secteur privé dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural.
- La MRC considère important de développer et de diffuser des programmes de sensibilisation et d'initiation au patrimoine, dont certains à caractères pédagogiques s'adressant prioritairement aux jeunes.

Conclusion

Les rôles privilégiés par la MRC tout au long de la présentation des principes, des orientations et des interventions spécifiques identifiés dans cette politique culturelle sont ceux de rassembler, de concerter et de faciliter l'action pour le développement de la culture sur son territoire. Cette politique représente un premier geste, geste significatif et important certes, mais qui demeure annonciateur d'une démarche et d'un engagement à long terme.

Plusieurs partenaires sont interpellés par cette politique. Les maires, premiers instigateurs de la démarche, les praticiens, les responsables d'organismes, d'entreprises, de sites culturels et patrimoniaux, les représentants des ministères et des organisations gouvernementales, tous préoccupés par le développement des communautés, développement qui implique une considération accrue aux solutions que propose l'action culturelle.

Cette politique étant le fruit des réflexions et des expertises d'intervenants culturels représentatifs de l'ensemble du territoire et des divers pratiques culturelles, en concertation avec les représentants du monde municipal; la MRC souhaite qu'elle serve de guide aux municipalités de son territoire dans l'établissement de politiques ou de stratégies d'interventions culturelles qui leur soient propres.

Nous avons mis au cœur de notre politique le citoyen. Nous souhaitons qu'il adhère au principe qui définit la culture comme étant l'affaire de tous, mais aussi la responsabilité de chacun.

Par-dessus tout, par cette politique culturelle, la MRC affirme publiquement qu'elle entend être active dans l'émergence, la consolidation, le développement et l'épanouissement de la culture sur son territoire. La MRC se donne un moyen concret, efficace pour répondre le plus adéquatement possible aux demandes de ses partenaires en matière de culture.

La MRC est fermement convaincue que la culture représente une valeur ajoutée à la qualité de vie et au développement et qu'elle augmente son pouvoir d'attraction.

À brève échéance, des mécanismes de mises en œuvre assureront donc l'application et le suivi de cette politique de développement culturel.

PARTIE IV ♦ ANNEXES

Les membres du comité consultatif pour l'élaboration du portrait culturel de la MRC de Rimouski-Neigette;

Michel Dompierre, photographe

Danielle Dufresne, coordonnatrice culture et patrimoine, MRC de Rimouski-Neigette

Alain Dumas, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard, préfet et co-président du comité consultatif

Annie Fraser, directrice générale, artistique et pédagogique, École de danse Quatre Temps

Guy Gagnon, maire de Saint-Fabien, co-président du comité consultatif

Carl Johnson, directeur général, Musée régional de Rimouski

Roseline Joseph, artisane

Linda Lavoie, agente de développement culturel, ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Lise Lebel, agente de développement économique, CLD Rimouski-Neigette

Adéodat Saint-Pierre et Catheline Thériault, membres de la Coalition Urgence Rurale

Guy Leclerc, maire de Pointe-au-Père, co-président du comité consultatif

Ginette Lepage, agente de développement, Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

Clément Minville, animateur socio-culturel, Cégep de Rimouski

Michel L. Saint-Pierre, président, Société Joseph-Gauvreau pour la protection du patrimoine

Steeve Saint-Pierre, musicien

Nicole Testa, animatrice culturelle, bibliothèque de Sainte-Blandine

Benoît Vaillancourt, directeur général et artistique, Théâtre du Bic et directeur général, Théâtre les gens d'en bas.

Les membres du comité consultatif pour la rédaction de la politique culturelle;

Alain Dumas, Danielle Dufresne, Carl Johnson, Linda Lavoie,
Ginette Lepage et Benoît Vaillancourt

Soyez convaincus, chers membres des comités, que votre collaboration tour à tour dynamique, dévouée et professionnelle a su être appréciée à sa juste valeur.

Autres remerciements

Élaborer une politique culturelle est un travail laborieux de réflexions et d'échanges. Chacune des étapes a bénéficié de l'expertise, de la disponibilité et de la bonne volonté d'un grand nombre d'individus. La MRC de Rimouski-Neigette tient à les remercier chaleureusement pour leur généreuse contribution.

Toute la démarche a été effectuée sous la coordination de Danielle Dufresne, coordonnatrice culture et patrimoine à la MRC de Rimouski-Neigette, membre du réseau national de Villes et villages d'art et de patrimoine.¹¹

¹¹ La MRC tient à souligner l'important partenariat du CLD de Rimouski-Neigette et celui de la SADC de la Neigette dans l'adhésion au réseau de Villes et villages d'art et de patrimoine

Liste des sigles et acronymes

MRC	Municipalité régionale de comté
CRCD	Centre régional de concertation et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
CLD	Centre local de développement
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
CRD	Centre régional de développement
CAREQ	Conférence administrative régionale de l'Est du Québec
CODEC	Comité de développement culturel
ROCC	Regroupement des organismes communautaires et culturels
CRC	Conseil régional de la culture

Mission générale de la MRC :

Les MRC ont été implantées au Québec à la fin des années 1970 pour favoriser une conscience régionale et regrouper certains services pour le bénéfice des municipalités moins peuplées. Il s'agit, entre autres services, de l'aménagement du territoire, de l'évaluation municipale, du développement économique. Depuis quelques années se sont ajoutés la gestion des matières résiduelles ainsi que le soutien à la culture et au patrimoine.

Quelques définitions

Territoire :

Tout au long de ce document le mot territoire signifie celui couvert par la MRC de Rimouski-Neigette tel que décrit à la page 4 dudit document, sauf s'il y a des indications contraires précises.

Région :

Conséquemment, le mot région réfère au territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Local :

et le mot local réfère quant à lui à l'espace municipal.

Secteurs culturels :

Dans le cadre de cette politique, les secteurs culturels dont il est question sont : artisanat et métiers d'art, arts médiatiques, arts visuels, arts de la scène; danse, musique, théâtre, lettres et livres, média, muséologie et patrimoine.

Culture matérielle :

La culture matérielle fait référence à l'étude de l'objet. On s'attarde à ses qualités documentaires, ses significations, ses créateurs, ses utilisateurs, dans le but de distinguer les différentes représentations d'une réalité précise. Exemple : une œuvre d'art, un objet, une maison.

Culture immatérielle :

La culture immatérielle est une création émanant d'un groupe et fondée sur la tradition, exprimée par un groupe ou des individus reconnus comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci.

Les normes et les valeurs se transmettent oralement par, entre autres formes; la littérature, les légendes et les contes, la mythologie, les rites et les coutumes.

Jusqu'en 1988 on utilisait le terme folklore. En 1989, l'UNESCO propose «culture traditionnelle et populaire» et en 1993, est retenue l'expression «patrimoine immatériel».